

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 septembre 2020	N° 2020-219

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 septembre 2020	<i>Délibération</i>
	Direction Tramway / SDODM / Grandes infrastructures Service grands projets de transports	N° 2020-219

Convention avec la Direction générale de l'aviation civile relative aux travaux d'amélioration de la desserte en transports en commun de la zone aéroportuaire de Mérignac sur le domaine public aéroportuaire non concédé - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole engage les travaux d'amélioration de la desserte en transports en commun de la zone aéroportuaire de Mérignac. Ce programme comprend notamment l'extension de la ligne A de tramway depuis la station « Quatre Chemins » vers l'aéroport et la création d'une ligne de Bus de niveau de service performant (BNSP) entre Le Haillan Rostand et Pessac Bersol. Ce projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 29 mars 2019.

Dans ce cadre, elle doit réaliser des travaux sur le domaine public aéroportuaire. L'occupation du domaine public aéroportuaire concédé fait l'objet d'une convention avec l'aéroport de Bordeaux.

Il convient d'établir également une convention avec la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) pour les travaux qui concernent le domaine public aéroportuaire non concédé dont notamment l'aménagement du carrefour giratoire Caroline Aigle / Beaudésert / Becquerel. Celui-ci est situé à l'entrée nord de l'aéroport. Ces travaux impactent les fonctionnalités du Centre en route de la navigation aérienne du Sud-Ouest (CRNA – SO) et nécessitent donc leur reconstitution (déplacement du portail d'entrée avec dispositif de contrôle d'accès à la zone réservée).

La convention avec la DGAC figurant en annexe porte sur :

- La consistance et le descriptif des travaux réalisés par chacune des parties et la définition des limites de prestation.
- Les modalités de gouvernance et de coordination entre les deux parties.
- Les principes de libération des emprises (descriptif des travaux préalables, dévoiement des réseaux) et de mise à disposition des emprises pour le déroulement du chantier. Cette mise à disposition intervient à titre gratuit.
- Les conditions de réalisation de ces travaux et notamment au regard de la sûreté du site.
- Les principes d'exploitation et d'entretien des ouvrages remis au Service de la navigation aérienne Grand Sud-Ouest (SNA-GSO), à l'issue des travaux dans le cadre de reconstitution des fonctionnalités (voiries, portails, clôtures, espaces verts...). Ces remises d'ouvrage feront l'objet de procès-verbaux.

- Le remboursement du coût des travaux de reconstitution des fonctionnalités sous maîtrise d'ouvrage SNA-GSO à savoir les travaux relatifs au contrôle d'accès du CRNA – SO, estimés à 52 500 € HT.

La convention prend effet à compter de sa date de signature par les parties. Elle prendra fin à l'achèvement complet des travaux et à l'issue des procédures de remise d'ouvrage et la fin des flux financiers.

Toute modification de la présente convention se fera par voie d'avenant.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5217-2,

VU le Code des transports et notamment son article L 1231-1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2122-1 et suivants et L. 2125-1 ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 mars 2019 portant déclaration d'utilité publique les travaux d'extension du tramway ligne A reliant l'arrêt « Quatre Chemins » à l'Aéroport et les travaux du BNSP reliant la gare Pessac Alouette au terminus du tramway A « Le Haillan Rostand »

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'amélioration de la desserte en transports en commun de la zone aéroportuaire nécessite la réalisation de travaux sur le domaine aéroportuaire non concédé,

CONSIDERANT QUE ce projet de convention a pour objet de préciser la consistance des travaux et les conditions de leur réalisation, ainsi que les conditions de mise à disposition des emprises nécessaires aux travaux,

CONSIDERANT QUE s'agissant des travaux de reconstitutions de fonctionnalités impactés par le projet tramway, leurs coûts sont totalement pris en charge par Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention annexée au présent rapport relative aux travaux d'amélioration de la desserte en transports en commun de la zone aéroportuaire de Mérignac sur le domaine public aéroportuaire non concédé.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Article 4 : d'imputer la dépense estimée à 52 500 € HT sur le budget transport de l'exercice en cours, au chapitre 23, article 2313.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 SEPTEMBRE 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 30 SEPTEMBRE 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH</p>
---	---